

Argumentaire de la FGTB wallonne sur l'effort budgétaire complémentaire demandé aux entités fédérées

1. Avant-propos

Lors du précédent Bureau de l'Interrégionale wallonne de la FGTB, le contrôle budgétaire fédéral et ses conséquences ont été présentés.

Dans les débats qui ont suivi, le Bureau a demandé qu'un outil à destination des affiliés et militants soit réalisé afin d'expliquer les enjeux liés à l'effort budgétaire complémentaire qui devra être fourni par la Région wallonne. L'idée étant de rendre accessible un sujet très technique et complexe, mais aussi de montrer que le gouvernement fédéral tente d'asphyxier les Régions. Une situation qui aura indubitablement des répercussions directes sur le quotidien des citoyens et particulièrement des Wallonnes et des Wallons.

Après une expression du Secrétaire général dans la presse (in Le Soir 11 & 12 avril 2015, page 6), un tract concis et concret a été réalisé. Il est à disposition des Régionales et Centrales wallonnes pour être distribué largement.

Cette note a pour objectif de fournir des informations complémentaires aux arguments repris dans le tract afin d'avoir en mains des éléments pour conscientiser les militants.

2. Un conclave budgétaire bouclé... sur le dos des Régions

Fin mars, lors de son conclave budgétaire, le gouvernement fédéral a revu – drastiquement – à la baisse le montant à transférer aux Régions vers les entités fédérées sur base de la nouvelle LSF. Résultat : les Régions devront faire un effort supplémentaire de 750 millions €.

Pour la Wallonie, l'effort budgétaire complémentaire sera de 250 millions €.

L'économie supplémentaire annoncée par le gouvernement fédéral est le résultat d'une application unilatérale et incontrôlable de la nouvelle LSF. Les bases de calcul utilisées sont celles les plus défavorables pour les Régions...

Pour 2015, l'effort total de la Wallonie s'élèvera donc à près d' 1 milliard € sur un budget total de 13 milliards €.

Extrait de la note IW/15/NB.13

« Situation budgétaire 2015 de la Wallonie suite aux contrôles budgétaires régional et fédéral »

Lors du dernier conclave budgétaire fédéral, le Conseil supérieur des finances a revu à la baisse le montant que le Fédéral doit verser aux Régions suite à la réforme de la Loi Spéciale de Financement (LSF). Cette diminution s'élève à 750 millions €, dont 247 pour le Wallonie.

Sachant que la Wallonie tablait sur une diminution de recettes IPP de l'ordre 27,5 millions, l'effort supplémentaire s'élève donc à 219,5 millions (247-27,5).

Au final, le contrôle budgétaire devrait porter sur un déficit supplémentaire de 289,5 millions € (70 + 219,5).

Sans diminution de dépenses ou recettes supplémentaires, le solde de financement passerait donc de -450 millions € à -739,5 millions € (-450-289,5).

Si le gouvernement wallon souhaite maintenir sa trajectoire de retour à l'équilibre, un effort supplémentaire de 289,5 millions devra être fait, portant ainsi l'effort total de 2015 à 939,5 millions d'euros (650 + 289,5).

Pour la FGTB wallonne, ce nouvel effort à fournir pour la Région est une demi-surprise. Depuis trois ans, nous ne cessons de répéter que la nouvelle LSF n'apporterait pas les effets annoncés et ferait perdre des moyens aux Régions, surtout à la Wallonie.

Par ailleurs, dans ce contexte, il nous paraît indispensable que la Wallonie se dote d'un Service public de la Finance et de la Fiscalité (DGO7) qui puisse remplir son rôle efficacement (contrôle et enrôlement de l'impôt).

Le traité budgétaire européen également néfaste

La FGTB wallonne avait également lancé l'alerte au moment de la signature du traité budgétaire européen. En signant ce traité, les parlementaires wallons et belges se sont enfermés dans un carcan budgétaire beaucoup trop contraignant.

Ils sont désormais, sur ordre de l'Union européenne, obligés de faire des économies coûte que coûte au détriment des citoyens.

Le gouvernement wallon se retrouve dès lors dans l'impossibilité de réaliser des investissements prévus, comme la mise en place du tram à Liège ou des infrastructures pour l'instauration de la taxe au kilomètre.

3. Sur quoi porte le désaccord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement wallon ?

L'art. 59 de la LSF prévoit comment établir la méthode de calcul des versements IPP aux Régions (en vertu de l'autonomie fiscale), ainsi que l'adaptation de ces montants selon différents paramètres. Un AR, délibéré en Conseil des ministres, devait être pris après concertation avec les gouvernements des Régions. C'est le manque de précision (dû à l'absence d'AR) qui empêche d'avoir la clarté sur la méthode de calcul ; cela a permis au SPF Finances de revoir à la baisse les estimations.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Région wallonne se rejettent la responsabilité concernant l'absence d'AR.

Relevons que le gouvernement fédéral n'en est pas à son coup d'essai ; la Région wallonne n'a pas été concertée (contrairement à la Région flamande) pour la disponibilité des travailleurs en RCC et des chômeurs âgés !

Résultat : aujourd'hui encore la provenance des chiffres n'est pas encore décidée ! SPF Finances ? Comité de Monitoring ? Bureau du Plan ?

De cette situation, il résulte une différence importante sur l'ampleur de l'effort à réaliser. Le gouvernement fédéral a donc fixé le montant à 247 milliards pour la Wallonie ; le gouvernement wallon a déclaré qu'il réaliserait son contrôle budgétaire sur un montant de 140 millions !

Quoi qu'il en soit, cette incertitude est inacceptable. Prenons l'hypothèse que le gouvernement wallon fasse un contrôle budgétaire sur 289 millions et que les chiffres définitifs (mais connus en 2016 !) soient finalement de 140 millions, des mesures d'austérité à concurrence de 150 millions auront été prises pour rien sur le dos des Wallonnes et des Wallons !

A cet égard, le cynisme affiché par Charles Michel (et le MR dans son ensemble) laisse perplexe.

Le moment n'est pas neutre politiquement ; 2015/2016 sont des années charnières au cours desquelles la Wallonie devra :

- lancer le Plan Marshall 4.0
- organiser l'accueil des nouvelles compétences (Pacte pour l'emploi, OIP Santé)
- faire aboutir le chantier de la fiscalité immobilière
- etc.

4. Des efforts sur le dos des Wallonnes et des Wallons

Une série de mesures visant à appauvrir l'ensemble des citoyens (et particulièrement les Wallons) ont déjà été prises : nouveau durcissement pour les art. 36 ; suppression du complément chômeurs âgés ; division par 2 de l'AGR ; révision du calcul pour la pension ; suppression des prépensions ; saut d'index ; diminution du chômage temporaire...

Aujourd'hui, l'ajustement budgétaire auquel la Région wallonne est contrainte aura des répercussions supplémentaires sur ses habitants.

Il y a fort à craindre que les politiques sociales soient impactées par les économies à réaliser : crèches et accueil extrascolaire ; maisons de repos ; allocations familiales ; titres-services ; primes logement-énergie ; vie locale et communale au travers du sport, de la culture, des infrastructures...

L'emploi sera également touché, notamment dans les services publics et le non-marchand.

Au-delà des politiques sociales et d'emploi, les politiques économiques vont également en pâtir. Les économies à réaliser vont casser la dynamique de redéploiement économique. Il y aura, par exemple, moins de moyens pour dépolluer les sols, pour réhabiliter les friches industrielles...

C'est toute la dynamique du redéploiement économique wallon qui est cassée par le gouvernement fédéral.

5. Plusieurs pistes pour ne pas se laisser faire

La FGTB wallonne n'entend pas rester sans réaction. Différentes pistes pourraient être envisagées afin que les Wallonnes et les Wallons ne subissent pas les conséquences de la politique libérale menée par le gouvernement fédéral.

1) Un système similaire à la « sonnette d'alarme »

L'Arrêté royal d'application, prévu par la 6^{ème} réforme de l'Etat, n'a toujours pas été pris par le gouvernement Michel.

Il faudrait, quand les intérêts d'une Région ou une Communauté sont manifestement mis à mal, mettre en place une procédure similaire à la sonnette d'alarme (art. 107 quater) à actionner pour organiser la concertation nécessaire.

2) Un espace de concertation et d'arbitrage

Il semble plus que nécessaire de créer un espace de concertation et d'arbitrage réunissant le Fédéral et les Régions.

3) Une révision du Fonds des communes pour trouver des moyens

La diminution des moyens budgétaires aura un impact sur les politiques propres (économiques, sociales, environnementales...) de la Wallonie, mais également sur le financement des pouvoirs locaux. Les communes qui sont déjà les plus pauvres seront encore plus impactées par une diminution du financement régional.

C'est pourquoi il faudrait revoir le mécanisme de financement régional des communes, c'est-à-dire le Fonds des communes, afin qu'il assume pleinement un rôle solidaire et redistributeur en faveur des communes qui en ont le plus besoin. Pour ce faire, il faudrait renforcer et/ou ajouter des critères tels le nombre de demandeurs d'emplois et d'exclusions du chômage, le nombre de bénéficiaires du RIS, le nombre de logements sociaux sur le territoire de la commune, un revenu moyen par habitant en dessous de la moyenne régionale, un revenu cadastral moyen par habitation en dessous de la moyenne régionale, le niveau de formation de sa population...

4) Réforme fiscale sur base d'une globalisation des revenus et pas un simple tax shift

Rappelons que l'augmentation des frais professionnels déductibles forfaitairement entraînera une diminution de recettes de 70 millions pour la Wallonie.

Dès lors, un « simple » tax shift consistant à diminuer la fiscalité sur les revenus professionnels et compenser l'opération par une augmentation de la TVA serait non seulement socialement injuste mais entraînerait inévitablement une nouvelle perte importante de recettes pour les Régions. La seule option socialement juste et équitable vis-à-vis des Régions demeure bel et bien une réforme fiscale basée sur la globalisation des revenus.

6. Pour conclure

Le MR participe à un gouvernement qui casse la concertation sociale, ébrèche la sécurité sociale, n'entreprend pas une réforme fiscale juste, fait peser l'effort budgétaire sur les Régions, met à mal le fédéralisme de coopération.

En agissant de la sorte, le MR fait le jeu de la N-VA et lui ouvre une voie royale pour revendiquer une 7^{ème} réforme de l'Etat !

